

ARCHAMPS

Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2017 : révision du PLU.

Présentation du PADD

Remarques de Bernard Jouvenoz sur le PADD, faites par la lecture de ce texte à annexer au PV de séance ainsi qu'à la délibération DE2017031

Je regrette de n'avoir pu participer au groupe de travail de cette révision du PLU.

J'avais demandé à M. le Maire d'en faire partie. J'ai été invité une seule fois, il y a environ un an, et depuis plus rien. Lors d'une de ces séances de travail M. Denis Baudet, conseiller municipal, a demandé pourquoi tous les conseillers ne participaient pas et notamment Bernard Jouvenoz qui l'avait souhaité. Madame Devin lui a répondu que sa présence n'était pas utile puisqu'il n'avait pas les mêmes idées que la majorité en matière d'urbanisme. Je déclare donc que si c'est cela la démocratie participative, alors ?!

A l'issu de cette présentation, je souhaite formuler quelques remarques sur le projet:

- La population

Celle prise en compte pour l'historique doit être celle datant du dernier PLU à ce jour.

Elle était en 2007 de 1810 ha et à ce jour à 2480 ha selon le chiffre que M. le Maire m'a donné.

Cela fait donc une croissance de 3.7% par an. Si l'on retire les quelques 300 ha qui vivent sur la ZAC, cela donne, pour le village et les hameaux, une croissance de moins de 2% sur ces dix dernières années.

- Le logement

Je rappelle en préambule qu'Archamps fait partie des communes classées en « zone tendue » c'est-à-dire qui affichent un manque de logements.

A ce sujet le SCoT, approuvé le 16 décembre 2013, donne des objectifs et prescriptions en la matière pour la période 2014-2024 et les termes, dits par l'adjointe à l'urbanisme, lors de la réunion publiques : « *on ne veut plus de logement sur la ZAC* » ne sont pas compatibles avec ces derniers et notamment avec le concept de « *ville élargie* » qui englobe la Technopôle.

Je vous énumère les prescriptions du SCoT en la matière contenues dans son document d'orientations et d'objectifs (DOO) et je lis quelques passages importants des ces prescriptions.

- L'agriculture :

Après avoir entendu certaines remarques lors de la dernière réunion publique, je pense qu'il ne faut surtout pas mettre en concurrence l'agriculture et la Technopole qui sont complémentaires pour notre région. Le PADD ne mets, selon moi, pas assez en avant les atouts de la Technopôle et n'affiche pas une volonté de la conforter.

L'agriculture et ses 13 emplois doit être soutenue et elle l'a toujours été car d'elle dépendent notre environnement et notre cadre de vie, et donc notre qualité de vie à tous. Le diagnostic agricole fait d'ailleurs ressortir sa bonne santé et la pérennité de nos exploitations.

La Technopôle, avec ses quelques 2000 emplois, est un réel contrepoids face à la Suisse et apporte, en plus de ses offres d'emplois et de ses ressources financières, une véritable preuve du dynamisme économique de notre région ajoutée d'une notoriété reconnue. Elle doit donc être considérée comme telle.

Pour lever l'éternelle défiance à l'égard de la Technopole, il serait bon de rappeler que le périmètre définitif de la ZAC est le même depuis son origine en 1985 qui a fait, en son temps, l'objet de débats avec toutes les instances agricoles. Des compensations ont été trouvées dont l'importante zone agricole protégée (ZAP) qui protège la grande zone à forte valeur agricole comprise entre St Julien, Neydens et Archamps.

Le terme « extension » de la ZAC donne l'impression que l'on grignote continuellement du terrain. Il serait donc plus juste d'évoquer des « aménagements » successifs.

Il faut également garder à l'esprit que le domaine de Chosal et les 35 ha de terres qui l'entourent, soit pratiquement toute la ZAC, étaient propriétés d'agriculteurs Suisses qui les travaillaient eux-mêmes.

Après leur acquisition par le SMAG, il y a plus de 30 ans, ces terres ont été remises gratuitement à la disposition des agriculteurs d'Archamps jusqu'à leur urbanisation.

Bernard Jouvenoz, conseiller municipal.

2 Exemplaire remis en main propre à
Monsieur le Maire le 11 juillet 2017.

